

Vautier, Alphonse

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1915)**

Heft 15

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

régions et déclarait que la plupart des usines qu'il avait visitées sont pourvues de l'outillage « le plus perfectionné » (*sic*) et « portent la marque de l'esprit d'activité et de progrès dont le Français du nord est imbu ».

Le malade ayant été soumis à cet impitoyable diagnostic, M. Cambon cherche les moyens de le secourir et il ne cache pas que l'entreprise sera laborieuse :

« L'axiome régnait avant la guerre que l'Allemagne ne pourrait, faute de ressources, soutenir une guerre de longue durée. Il se trouve renversé par ce double fait que ses ressources financières étaient très supérieures aux évaluations de nos optimistes et que, empêchée par le blocus d'importer des produits par grandes masses, une notable partie de ses dépenses militaires restent aux mains de ses nationaux. J'admire comme des êtres extraordinaires, dit encore M. Cambon, ceux qui prétendent que l'industrie française n'aura qu'à se baisser pour recueillir l'héritage de l'expansion allemande à travers le monde.

« Partons de ce principe, si dur qu'il soit à notre amour propre (c'est M. Cambon qui parle) que l'Allemagne avait réalisé au mieux le moyen de faire fortune avec son industrie et refoulons toute fausse honte de suivre son exemple ».

Le principe admis, les Français devront s'attacher d'abord à l'organisation ou à la réorganisation de l'enseignement technique et professionnel à tous les degrés, car « tout progrès est interdit à qui ne connaît qu'empiriquement sa profession ; ce qui conduit à cet axiome que l'ignorance est à la base de la routine et de la stagnation dans l'industrie ». Ensuite, il faudra pratiquer « la division du travail, non seulement pour les ouvriers, mais pour les chefs » et « il importera que les exploitants d'une même industrie fassent litière de leur individualisme pour mettre en commun leurs efforts afin de les perfectionner. Les essais et les recherches qui dépassent les ressources d'un manufacturier de moyenne importance peuvent être exécutés par un groupement de tous. C'est là un côté à développer de l'action syndicale ».

Mais tout cela coûtera fort cher et ne sera réalisable que moyennant le concours des établissements de crédit et l'appui actif du législateur et des administrations de l'Etat.

Les établissements de crédit ? « Jusqu'ici dit M. Cambon, ils ont habitude les bas de laine à se vider tout seuls dans leurs caisses. Ils ont eu du capital autant qu'ils en ont désiré et ont absorbé au jour le jour le plus clair des économies françaises ; trop souvent c'était pour le porter à l'étranger. L'opération est si simple et si productive ! Un Etat obéré a besoin de 500 millions ; en une semaine on peut se mettre d'accord. Le public français versera 500 millions, l'établissement de crédit en remettra 400 à l'emprunteur et, sous des rubriques diverses, encaissera 100 millions de bénéfices. Comme c'est plus simple et moins laborieux que d'avancer, à bon escient, la même somme à mille maisons de commerce françaises !

Mais suivons les 400 millions jusqu'à la capitale du susdit Etat. A peu près toujours ils lui servent à créer de l'outillage public, civil ou militaire et, neuf fois sur dix, c'est l'Allemagne qui obtient ces fournitures, à gros bénéfice bien entendu, et c'est avec ce bénéfice que la même Allemagne a forgé les canons qui foudroient nos monuments et les mitrailleuses qui tuent nos fils.

L'expérience a prouvé que ces avances aux pays étrangers ne nous ont pas valu une grande influence politique corrélative. Regardez l'Espagne, le Portugal, la Turquie et tant d'autres ! Loin de moi cependant la pensée qu'un peuple riche ne doive pas avancer de fonds aux pays plus pauvres ; mais seulement dans la mesure du superflu et non pas du principal de ses économies. L'outillage national doit passer avant tout.

Suggérons à nos financiers de regarder un peu moins, et à nos industriels de regarder un peu plus, au delà de nos frontières. Surtout, persuadons-les que les emprunteurs à même de fournir une caution palpable ne sont pas seuls dignes de crédit. L'homme intelligent, travailleur, instruit est aussi une valeur bancable. Le rôle des marchands de capitaux est de savoir le discerner et de lui donner leur appui.

Ce défaut de solidarité dans les efforts est une de nos principales faiblesses. Ainsi l'étroitesse de vues qui consiste, pour nos maisons de commerce, à ne voir de rivaux que dans la maison d'en face doit céder devant de plus vastes conceptions. Le moment est venu de s'unir avec la maison d'en face pour marcher ensemble à la conquête des marchés extérieurs. Préparons-nous à leur expédier nos produits au lieu de leur exporter nos capitaux.

Le législateur et les administrations de l'Etat ? M. Cambon les accable des plus véhémentes critiques et donne libre cours à son pessimisme.

« On peut se demander, dit-il, s'il est dans nos pouvoirs publics des hommes qui se doutent de la difficulté des problèmes qu'ils auront demain à résoudre. La façon dont le législateur français a traité depuis longtemps les affaires économiques du pays fait tout craindre pour l'avenir, et notre plus vive appréhension résulte de son mépris systématique de la compétence chez les fonctionnaires qu'il charge ici et là des intérêts de la France. Il est de mon devoir de dire bien haut que le système administratif qui règne chez nous est inégal à la grandeur et à la gravité actuelles de ces questions. A vouloir maintenir l'indolence, l'irresponsabilité et la lenteur de notre bureaucratie en face de la formidable activité de nos ennemis et de leur connaissance approfondie de ces mêmes sujets, nous courons à de tristes mécomptes. Une situation si tragiquement nouvelle exige d'autres procédés et des hommes autrement préparés ». Il est encore parlé du « balai qui doit nettoyer les écuries d'Augias. »

Ce morceau fait songer aux harangues de ces terribles prédicateurs de jadis qui, comme M. Cambon, « reléguant les euphémismes émollients du langage » terrifiaient les pêcheurs par la sombre peinture de leurs iniquités et des peines infernales qu'ils encouraient.

Citons-enfin cette jolie définition de l'activité des ministres : « quand un ministre se trouve inopinément en face d'une question à trancher, sa méthode est constante ; il fait un discours et rédige une circulaire, et la question lui semble résolue. A d'autres le souci du sort de l'affaire ». On n'est pas plus irrévérencieux !

† Alphonse Vautier

ingénieur, docteur ès sciences.

Le 17 mai dernier est décédé, à Lausanne, dans sa 80^{me} année, un homme qui n'a pas fait beaucoup de bruit, mais a fourni une somme de travail d'autant plus étonnante que sa santé délicate était pour lui un obstacle très gênant. Mais Alphonse Vautier était un de ces vaillants qui ne reculent pas devant les difficultés et ne les contournant pas, mais les surmontant. Ce trait dominant de son caractère s'est révélé, non seulement dans la quantité, mais aussi dans la qualité de son travail et a justifié la confiance dont il a joui comme ingénieur-conseil. Les nombreuses administrations et personnes qui ont fait appel à son savoir et à son expérience avaient le sentiment qu'ils pouvaient s'en remettre à lui sans réserve pour l'étude des questions techniques et l'établisse-

ment des calculs qu'elles comportent. Il a été un des ingénieurs les plus remarquables de l'Ecole de Lausanne et a bien mérité la distinction qui lui a été conférée par l'Université en lui décernant le grade de docteur ès sciences (*honoris causa*), à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Ecole, le 19 décembre 1903.

Si la santé de Vautier lui a bientôt interdit la vie de chantiers, il a pu se spécialiser dans les études techniques et fournir un travail intellectuel d'autant plus étendu et varié.

Après le collège cantonal il suivit à Lausanne les cours de latin et de sciences de l'ancienne Académie. C'est là que se manifesta et se développa chez lui un attrait spécial pour les sciences exactes qui devait décider de sa carrière.

Entré à l'âge de 20 ans, mieux préparé qu'on ne l'est le plus souvent, à l'Ecole spéciale d'ingénieurs, dont les cours se donnaient alors dans la maison Bischoff, en St-Pierre, il sortit de la nouvelle Ecole en juillet 1859, avec le diplôme d'ingénieur-constructeur.

Désirant perfectionner ses connaissances avant de se lancer dans la vie pratique, il suivit comme auditeur, pendant l'hiver 1859-1860, les cours de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.

De retour à Lausanne, il trouva un emploi temporaire à la construction du chemin de fer Lausanne-Villeneuve, au bureau des ponts, sous les ordres de M. Jules Gaudard. La direction et les conseils de cet homme éminent, que nous avons le bonheur de posséder encore et qui survit ainsi à bon nombre de ses élèves, imprimèrent au jeune ingénieur un goût marqué pour la construction et les calculs des ponts et charpentes, spécialité qui était alors peu développée et très sommairement enseignée à l'Ecole d'ingénieurs.

Vautier ne resta toutefois pas longtemps à Lausanne. Il éprouvait le besoin d'étendre son horizon et partit, en octobre 1860, pour l'Espagne, avec son camarade d'études, Jules Krausé.

Il remplit d'abord, à Vittoria et à Pancorbo, le poste de piqueur à la Compagnie française des chemins de fer du Nord de l'Espagne. Il aimait raconter son voyage pittoresque de Bayonne à Vittoria, en diligence attachée de 12 mules, ainsi que la vie rustique, dans les Pyrénées, avant l'établissement du chemin de fer.

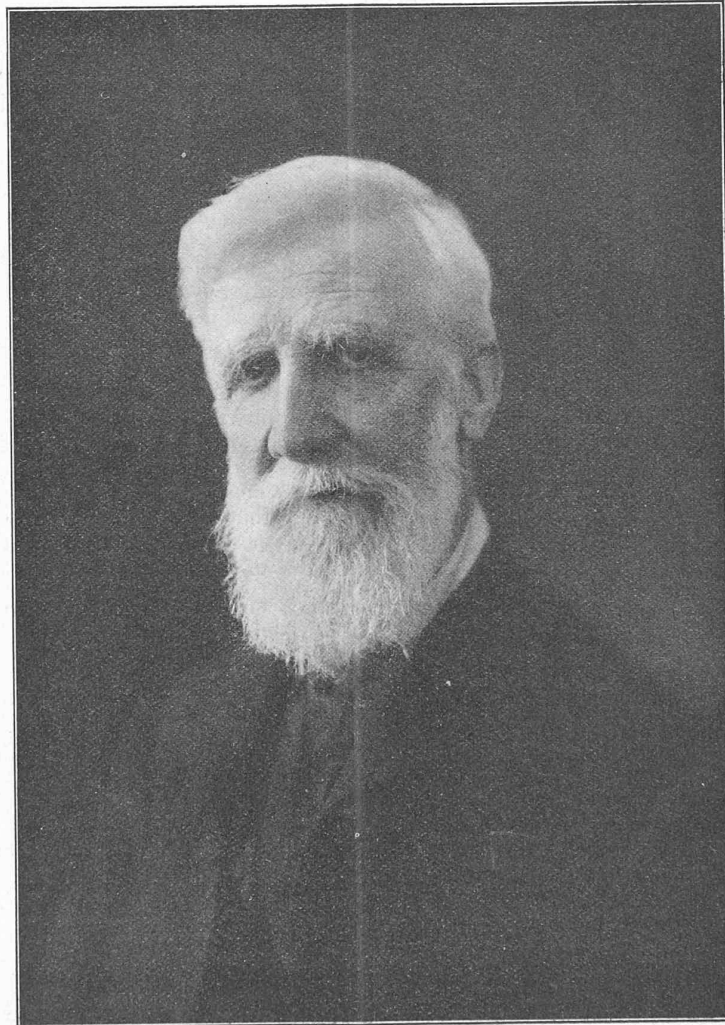
Il conduisit ensuite la construction des deux grands viaducs des Thermopyles et des Tras Molinos. Ce travail achevé, il prit, en février 1862, le poste de chef de section à la construction de la ligne de Santiago à Corril. Mais, l'entreprise qui l'occupait s'étant dissoute, il rentra en Suisse en janvier 1863. Il fut alors chargé par l'Etat de Vaud, sous les ordres de l'ingénieur cantonal Gonin, de l'étude de la route du Plateau de Saumont au Pont de Feigyre, puis collabora avec son ami Clément Chessex à celle du chemin de fer Jougne-Eclépens.

En 1866 une grave maladie l'obligea à suspendre toute activité pendant deux années. Son rétablissement ne fut jamais complet et sa santé ébranlée l'engagea à se vouer à peu près exclusivement aux travaux de cabinet, entr'autres aux études de statique et de résistance. Il put toutefois s'occuper de divers projets pour l'Etat de Vaud.

En 1872 il concourut pour le projet du boulevard de Grancy-Villars, à Lausanne, concours qui lui valut le premier prix.

En avril 1874 il entra, comme chef du

bureau technique, aux études et à la construction du Lausanne-Ouchy. Il en devint en 1877 l'ingénieur en chef et occupa, pendant l'été 1878, le poste de directeur intérimaire. Il dirigea alors la construction du funiculaire Lausanne-Gare et l'aménagement des gares du Flon et d'Ouchy. C'est après l'achèvement de ces travaux, en 1879, que Vautier s'établit comme ingénieur-conseil. L'énumération des études qui lui furent confiées et qu'il exécuta à la pleine satisfaction de ces mandants serait fort longue; nous nous bornerons à citer les plus importantes.



† ALPHONSE VAUTIER

1881. Profil en long et ouvrages d'art du funiculaire Territet-Glion.

1882-1885. Etudes du chemin de fer Pont-Vallorbe.

1883-1885. Galerie et planchers en fer du théâtre d'Evian. Projets d'embarcadères pour la C^{ie} de Navigation sur le lac Léman.

1886-1888. Projets de ponts en fer sur le Nozon, le Talent et la Broye.

1888. Premières études de tramway pour la Pontaise. Premières études du chemin de fer Vevey-Chexbres et Vevey-Palézieux. Expertise du projet de funiculaire Lauterbrunnen-Mürren.

1889-1892. Présidence du Comité de Direction pour la construction de cette ligne.

1888-1901. Etudes des funiculaires Montreux-Glion et Trait-Planches; le premier ne fut pas exécuté, mais construit plus tard avec crémaillère.

1889. Projets de ponts sur la Chaudanne et la Tine.

1890. Arbitrage pour le chemin de fer Echallens-Bercher.

1890-1896. Etudes, en qualité d'ingénieur en chef, de la ligne Vevey-Bulle-Thoune.

1891-1892. Projets de ponts sur l'Orbe, la Venoge, la Baye de Clarens, la Saltine, le canal d'Enteroches, la Broye à Salavaux.

1893-1896. Réfection du funiculaire Cossonay-Gare.

Dès 1893. Nombreuses études de constructions en béton armé.

1895. Expertise et avant-projet du chemin de fer Pont-Brassus. Projets des toitures du dépôt des tramways Lausannois.

1898. Etudes pour le Lausanne-Ouchy, marquise St-Luce et réservoir Chailly. Etudes des arcs-boutants de la façade sud de l'Eglise St-François.

1902. Etude de la traction électrique et surveillance des travaux du Lausanne-Signal. Expertise des projets pour le pont Chauderon-Montbenon.

1902-1903. Expertise des projets de réfection et d'élargissement du tablier du pont du Mont-Blanc, à Genève.

1901-1910. Projets de construction de divers ponts supérieurs et inférieurs pour le Lausanne-Ouchy.

1904-1910. Examen du projet d'arc métallique et projet des maçonneries du Pont Bessièrè et surveillance de la construction de ce pont.

1906. Projet de l'ossature de l'élévateur Flon-Grand-Pont.

1906-1913. Vérification ou établissement de nombreux projets de construction en béton armé.

Le caractère consciencieux et véridique des rapports de Vautier sur les projets qui lui étaient soumis a certainement prévenu l'exécution d'entreprises hasardées et empêché des mécomptes financiers.

Il n'était pas partisan de la convention à forfait pour les grands travaux; ces opérations lui semblaient un jeu de hasard d'une moralité douteuse.

Dès 1913, après plus de 50 ans d'activité, Vautier dut renoncer définitivement au travail. En 1887 il a publié une étude sur les chemins de fer funiculaires et les plans inclinés. Cet ouvrage a été apprécié, même à l'étranger et reproduit par les *Annales françaises de la Construction*. Il est

devenu classique pour les ingénieurs qui ont à s'occuper de cette matière.

En 1877 il entreprit la rédaction du *Bulletin technique de la Société Vaudoise des ingénieurs et des architectes*, auquel il fournit lui-même nombre d'articles originaux. Il se chargea gratuitement de cette importante besogne jusqu'en novembre 1893. Il sut faire apprécier cette publication en Suisse et à l'étranger. La même année Vautier fut l'un des fondateurs et, sauf erreur, le président de l'*Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne*.

Il fut membre de la *Société des Sciences naturelles* et de la *Société Vaudoise d'utilité publique*.

L'Ecole d'ingénieurs l'appela à fonctionner comme expert aux examens des diverses branches de la construction.

Nombreux sont les techniciens qui ont eu recours à ses connaissances étendues dans le domaine de la statique et de la résistance. Il est restreint le nombre de nos ingénieurs qui sont arrivés à résoudre avec une pareille maîtrise les problèmes complexes de cette branche et l'on s'est demandé s'il pourra être remplacé. Il se tint toujours au courant des méthodes nouvelles de calcul et en fit usage. Il aimait étudier les rapports qui existent entre elles et contrôler les résultats obtenus par divers procédés, puis il cherchait encore à faire passer ses résultats au crible du sens pratique.

Il possédait du reste un don d'intuition qui lui fournissait souvent la solution que le calcul venait en suite confirmer.

Après avoir dit ce que fut le technicien, il nous reste à parler de l'homme. D'un caractère timide et d'un abord un peu froid, il savait se montrer exquis dans l'intimité. Les anciens camarades d'études qui vivent encore se souviennent de son entrain. Sérieux et consciencieux jusque dans les moindres détails dans l'accomplissement de ce qu'il considérait comme son devoir, il apportait à la bonne et honnête camaraderie toutes les ressources d'un esprit fin, souvent malicieux, mais toujours bienveillant.

Il fut l'un des fondateurs de la *Société d'étudiants de Stella*, créée en décembre 1857 dans le but de conserver les liens d'amitié entre les élèves de l'Ecole d'ingénieurs et de faire, par des travaux littéraires, diversion à l'aridité des études techniques. Ses productions humoristiques pour le Corsaire de Stella étaient fort goûtées et il se révéla même poète à ses heures. A l'occasion du cinquantenaire de Stella il y fut élevé à la dignité de ruban d'honneur.

Vautier resta pour ses anciens camarades un ami fidèle et dévoué, prêt à conseiller et à rendre service chaque fois que l'occasion s'en présentait. Il s'occupa avec sollicitude de son ancien collègue Krausé, rentré aveugle à Lausanne pour y finir ses jours.

En raison de ces circonstances spéciales, Vautier dut consacrer à sa famille tout le temps que son travail lui permit de se réserver. Nous respectons le secret de sa vie intime, mais nous savons qu'il y apporta la même conscience scrupuleuse que dans sa carrière technique.

Il fut bon citoyen, portant un vif intérêt à son pays qu'il aimait, quoiqu'il ait dû rester en dehors de la vie publique.

Vautier était très réservé dans la manifestation de ses convictions et sentiments personnels, mais ceux qui l'ont vu de près peuvent dire quel a été le ressort de cette vie si remplie et si utile. C'est sa confiance en Dieu qui lui a donné la force de surmonter toutes les difficultés et de supporter avec résignation et même avec sérénité les épreuves qui ne

lui furent pas épargnées. Sa foi lui permit d'envisager avec calme le départ et la séparation d'avec les siens.

L'affection et l'estime de tous ceux qui l'ont connu lui sont acquises; son souvenir leur restera en exemple. Puisse cet exemple d'un père vénéré illuminer la carrière de son fils, notre jeune collègue, et le témoignage des vieux camarades et amis adoucir le deuil de tous ceux que sa mort a plus directement frappés.

G. C.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Extrait du procès-verbal
de la séance du Comité central, du 6 juillet 1915.*

L'assemblée générale de la Société aura lieu à Lucerne, le 29 août et l'assemblée des délégués se réunira la veille de ce jour. Le règlement suivant relatif à la *bibliothèque* et à la *salle de lecture* est adopté.

Règlement de la Bibliothèque.

Article premier. Conformément au but de la Société défini par les statuts, les ouvrages, journaux et imprimés sont rassemblés dans une bibliothèque ouverte aux membres de la Société.

Art. 2. La bibliothèque sera alimentée par des acquisitions, des dons ou des prêts d'ouvrages techniques.

Le Comité central procède, dans les limites du budget, aux acquisitions pour lesquelles il tiendra compte des vœux émis par les membres.

Art. 3. La bibliothèque est gérée par le secrétaire de la Société qui dresse et maintient à jour le catalogue et procède chaque printemps à une révision du fonds.

Art. 4. L'usage de la bibliothèque et de la salle de lecture est absolument gratuit pendant les heures de bureau, pour autant que les locaux ne sont pas réservés à des séances, etc. Les intéressés s'adressent au secrétariat qui fournit tous renseignements.

Art. 5. Les lecteurs sont invités à prendre soin des ouvrages et à les remettre exactement à la place où ils les ont pris.

Les livres peu demandés peuvent aussi être sortis, contre récépissé et remboursement des frais, et gardés pendant un court laps de temps.

Le Comité central serait heureux que la bibliothèque fût largement utilisée et que l'art. 2 du règlement engageât les membres de la Société à concourir à son développement.

La Société a reçu les dons suivants :

1° De M. le Dr R. Moser, ingénieur à Zurich, membre d'honneur : 1200 exemplaires de la *Zusammenstellung der Steinbrücke nach Kantonen*. Le secrétaire présente une circulaire qui accompagnera l'envoi de cet ouvrage aux membres de la Société. Le donateur est vivement remercié.

2° De la *Commission géotechnique suisse*; la cinquième livraison des Contributions à la géologie de la Suisse? *Die natürlichen Bausteine und Dachschiefer der Schweiz*. (Berne, chez A. Francke, Fr. 40).

Cette remarquable publication mérite de retenir l'attention de tous les intéressés. Remerciements à la Commission.

M. le Dr Buntschli, membre d'honneur, a offert à la bibliothèque plusieurs livres et journaux qui ont été acceptés avec reconnaissance.

Service de placement.

Demandes de place.

N° 567 *Ingénieur civil*, 30 ans, langues allem., franç., ital., angl., pratique de chemins de fer et de bâtiment.

N° 587 *Technicien* (architecte), 27 ans, langues all. et franç.

S'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Paradeplatz, 2.

Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

L'Université a délivré les diplômes suivants :

Diplôme d'ingénieur-constructeur à MM. Pierre de Andria, Italien; Achille Caras, Grec; Christo Christoff, Bulgare; Francis Delafontaine, de Céligny (Genève); Jean Delisle, de Lausanne; Georges Demétriadès, Turc; Ivan Dimitroff, Bulgare; Jean Dumur, de Grandvaux; Jean Elias, Péruvien; Naoum Epstein, Ottoman; Aga Hassan, Persan; Vassil Kachoukéeff, Bulgare; Jean Kaltenrieder, de Chiètres (Fribourg); Théodore Konstantinoff, Bulgare; Apostolos Papadakis, Grec; Athanase Pazarentsios, Grec; Jean Pégurri, de Lausanne; Nicolas Raicovitch, Bulgare; Donato Ramazzina, d'Avegno (Tessin); Peytchko Todoroff, Bulgare; Kolio Toteff, Bulgare; Jean Zerlendi, Grec.

Diplôme d'ingénieur-mécanicien à MM. Albert Milsom, Anglais; Oscar Mury, de Châtelard (Vaud); Georges Papanicolas, Grec.

Diplôme d'ingénieur-électricien à MM. Pierre de Brion, Portugais; Wentworth-Glyn, Cavenag, Anglais; Robert Favre, de Goumoëns-la-Ville; Dimitri Krinos, Grec; Démètre Platchouka, Grec.

Diplôme d'ingénieur-chimiste à MM. Ferdinand dal Pozzo, Italien; Louis Javetz, Autrichien; Oscar Perrin, de Corcelles s. Payerne.

La proportion inusitée de diplômés étrangers par rapport à ceux du pays s'explique par les circonstances de guerre. En effet, 12 candidats suisses mobilisés pendant la plus grande partie de l'année, n'ont pu affronter les épreuves du diplôme.

Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur ayant une longue pratique du béton armé cherche situation en Suisse ou en France.

S'adresser à la Rédaction du *Bulletin technique*.

